

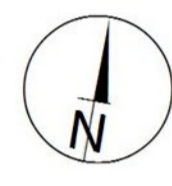
3.b Règlement graphique
Plan de zonage 1/2500

Document arrêté en Conseil Municipal



Le Maire

Février 2018



LIMITES

--- limite communale
- - - limite de zone ou de secteur

EMPLACEMENTS RESERVES

■ numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés ■

PERIMETRE DE GRAVIERE

■ classés au titre de l'art. L. 1151-34 du code de l'urbanisme
zone d'exploitation des graviers

PLANTATIONS ET ESPACES BOISES

■ classés au titre de l'art. L. 113-1 et L. 113-2 du code de l'urbanisme
espaces boisés classés à protéger

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.

